

COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
20/01/2023

Date d'affichage
01/02/2023

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 18

L'an deux mil dix vingt trois

*Le 25 janvier à 20 Heures, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)*

ETAIENT PRESENTS :

HERVÉ Pascal, BONDIGUEL Nathalie, GUIBLIN Aline, LE GONIDEC Guy, LANDAIS Fabienne, GORON Rémy, LAUNAY Chantal, BRIAND Henri, LEGOUT Séverine, ROCHELLE Stéphane, JALLU Yann, ALEXANDRE Pierre, SAINT MLEUX Xavier, JOUAUX Laëtitia, DURET François, DURAND Marie-Claude, BERTAUX Delphine

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS Excusés : ISAMBARD Albert, BOULET Peggy

ABSENTS : néant

POUVOIR : ISAMBARD Albert donne pouvoir à Pascal HERVÉ

Mme Marie-Claude DURAND a été élue secrétaire de séance.

N°03-02-2023 : projet de vente terrain municipal – accord de principe

Monsieur le Maire expose que la commune est propriétaire de la parcelle AC 437, située derrière la maison de santé et qu'une portion de cette parcelle fait l'objet d'une opération d'aménagement programmée (OAP) inscrite au Plan Local d'Urbanisme de la commune en vue d'une réalisation de logements.

Un acquéreur potentiel s'est fait connaître en vue de réaliser une opération immobilière alliant logements et cellules professionnelles, respectant l'OAP du secteur.

Monsieur le Maire précise que les dimensions exactes restent à définir en accord avec un géomètre, notamment afin de garantir le maintien d'un accès pour les professionnels de la MAM et Maison de Santé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Donne son accord de principe à la cession de la parcelle AC437

Précise qu'un passage donnant à l'accès de la maison de santé et de la MAM devra être conservé dans le domaine municipal, sur la parcelle AC437.

Précise que les frais de bornage et de notaire seront à la charge de l'acquéreur

Précise que le tarif de vente sera de 10€/m², en l'état

La Secrétaire de Séance
Marie-Claude DURAND



Le Maire
Pascal HERVÉ

